

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 28 juin 2022 à Lullin

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Cyrille (DS)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Vernaz</u> :	CETTOUR-CAÉ Lætitia (DS)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, MARULLAZ Aube, CASTEX Margaux et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>St Jean d'Aulps</u> :	VERMANT Rebecca
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

BUET Manuelle (Morzine) à MARULLAZ Aube (Morzine)
CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps) à VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps)
COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps) à Jean-Claude DENNÉ (Montriond)
TRABICHET Yannick (Vailly) à GIROD Jean-Marc (Vailly)
MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) à TROMBERT Fabien (Morzine)

Délégués excusés :

BUET Emmanuelle (Morzine), TOURNIER Henri-Victor (Le Biot), GRENAT Maryse (DT La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DT La Vernaz) et GEROUDET David (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués présents sans droit de vote :

BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), VINCENTI Sabine (responsable Petite enfance) et GLEIZES Lidwine (responsable Déchets)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 22 juin 2022

1- Approbation des procès-verbaux de séance des réunions du 12 avril et du 10 mai 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de séance des réunions du 12 avril et du 10 mai 2022.

2- Petite enfance

2.1 Validation du projet politique

Sabine VINCENTI souligne que la Commission Petite Enfance a travaillé en 2021 et 2022 sur un projet de territoire Petite Enfance, projet qui se décline en projet politique qu'il convient de valider ce soir (voir annexe 1).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ce projet politique.

2.2 Modification de l'intérêt communautaire

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, par délibération du 17 décembre 2019, le conseil communautaire a précisé l'intérêt communautaire de certaines compétences conformément aux statuts de la CCHC validés par délibération du 17 septembre 2019. Il souligne que le projet politique qui vient d'être validé doit être décliné dans l'intérêt communautaire. Il précise que la délibération doit porter sur l'ensemble de l'intérêt communautaire (voir annexe 2) et propose d'en profiter pour rajouter l'antenne France Services du Brevon à Vailly.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de l'intérêt communautaire.

2.3 Crèches : subventions 2022

Gérald LOMBARD appelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 11 janvier 2022 par laquelle il avait été décidé de verser pour les crèches les subventions suivantes :

• Association L'OUTA (crèche de Morzine)	78 000 €
• Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz)	50 000 €
• AFR des Gets (Les P'tits Gâtions)	107 000 €
• Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume)	12 500 €
• Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly)	39 000 €

Il précise que les montants versés ne correspondaient qu'à 50 % des montants versés en 2021 et propose, après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2021, de leur verser le solde de leur subvention dans les conditions suivantes :

• Association L'OUTA (crèche de Morzine)	18 750 €
• Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz)	16 143 €
• AFR des Gets (Les P'tits Gâtions)	66 372 €
• Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume)	10 572 €
• Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly)	5 143 €

Il souligne que les montants proposés tiennent compte du bonus territoire qui sera versé par la CAF directement aux associations d'ici la fin de l'année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions pour les montants précisés ci-dessus.

2.4 Versement d'une subvention pour le Fest'y Mouzets 2022

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le Bureau du 3 juin 2022 a rencontré la MJC du Brevon qui souhaite travailler avec la CCHC afin de mutualiser les moyens et pouvoir proposer davantage d'activités, d'animations et de sensibilisations. Dans un premier temps, la MJC sollicite une aide financière pour l'organisation du Fest'y Mouzets 2022 qui est une manifestation se déroulant le 10 juillet à Lullin. Cette journée se veut festive et sera basée sur la sensibilisation à l'environnement et sur l'accès à la culture pour les enfants. Le prix d'entrée sera de 5 € pour les 3 spectacles et l'atelier. Il précise que le Bureau propose une subvention de 1 000 € permettant d'offrir la gratuité aux enfants de moins de 3 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à la MJC du Brevon pour l'organisation du Fest'y Mouzets 2022.

2.5 Crèche de La Baume : demande de subvention à la CAF de Haute-Savoie

Sabine VINCENTI souligne que la crèche de La Baume a déjà fait l'objet de plusieurs interventions dont les principales sont la création d'un office de réchauffage en 2015, la réfection de la clôture en 2018, l'aménagement des dortoirs en 2020 sur demande de la PMI. Suite à un besoin exprimé par l'association des Ptits Mouzets, une étude d'ensemble sur les besoins de la crèche a été menée afin de réaliser les travaux de manière coordonnée et de planifier au mieux leur réalisation. A la suite de ce travail avec l'équipe, les aménagements à envisager pour 2022 et 2023 sont : création d'une douche et réaménagement des toilettes adultes/enfants, extension du hall d'accueil et bureau de direction, création d'une salle de repos pour le personnel, végétalisation de la cour. Les travaux sont programmés pour juillet et août 2023 et impliquent que la crèche soit totalement fermée. Afin d'assurer le financement, il est demandé au conseil communautaire de demander une subvention à la CAF au taux le plus élevé possible.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de réaménagement et d'extension des locaux de la crèche de La Baume et autorise Monsieur le Président à établir une demande de financement auprès de la CAF de Haute-Savoie au taux le plus élevé possible.

3- Déchets : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service

Lidwine GLEIZES présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (voir annexes 3 et 4).

Jean-Claude MORAND évoque la problématique des déchets de la vallée du Brevon qui sont actuellement incinérés à Passy et pour lesquels il va falloir trouver une solution en raison de la fermeture du site en 2025 et de l'incapacité pour le STOC de prendre en charge ces déchets supplémentaires.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER souligne qu'un courrier avait été adressé au STOC afin de connaître la provenance des déchets incinérés, et elle aimerait savoir si une réponse a été apportée. Jean-Claude MORAND précise que le STOC renvoie actuellement des déchets vers d'autres centres d'incinération et qu'il n'est donc pas en mesure de traiter les déchets de la vallée du Brevon. Il espère toutefois une diminution des tonnages avec le tri à venir des biodéchets.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le RPQS 2021.

4- SPANC : approbation du rapport sur le prix et la qualité du service

Lidwine GLEIZES présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public du SPANC (voir annexe 5).

Jean-Claude MORAND souligne qu'un courrier avait été envoyé à toutes les communes afin de faire le point sur le nombre d'installations individuelles. Il précise qu'un travail d'actualisation reste à faire.

Sophie MUFFAT aimerait savoir si les installations non conformes se refont contrôler. Lidwine GLEIZES souligne qu'un délai de mise en conformité d'un an est laissé en cas de vente. Elle précise que des contrôles périodiques ont également lieu et qu'en l'absence de technicien SPANC à la CCHC, le cabinet NICOT sera missionné à partir de septembre pour continuer ces contrôles. Jean-Claude MORAND précise qu'en cas d'absence de mise en conformité au bout d'une année, une redevance majorée est appliquée.

Mireille MARTEL aimerait savoir si les restaurants d'altitude sont également soumis aux règles du SPANC. Jean-Claude MORAND précise que c'est le cas. Lidwine GLEIZES ajoute qu'ils sont contrôlés tous les 4 ans.

Emmanuel REY aimerait savoir ce qu'il en est des chalets d'alpage. Jean-Claude MORAND souligne que toute habitation qui a accès à l'eau mais qui n'est pas raccordée à l'assainissement collectif doit être contrôlée. Aujourd'hui, il précise qu'il existe une grosse disparité car certains chalets n'ont pas l'eau. Christophe MUTILLOD souligne que certains chalets sont reliés à une source et non à l'eau communale et qu'il est donc difficile de les identifier. Il estime qu'il faut faire attention à ce que les usagers contrôlés ne demandent pas à être raccordés à l'eau potable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le RPQS 2021.

5- Personnel

5.1 Réseau des bibliothèques : création d'un emploi non permanent de bibliothécaire intercommunal

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, dans le cadre du Contrat de Territoire Lecture validé en conseil communautaire le 8 mars 2022, il a été acté la création d'un poste de bibliothécaire intercommunal, poste prévu au BP 2022. Ce poste bénéficie d'une aide de la DRAC dans le cadre du CTL. Afin de pouvoir réaliser le recrutement (prise de poste envisagée au 1^{er} novembre 2022), il propose de créer ce poste sous forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent de bibliothécaire intercommunal pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2022.

5.2 Réseau des bibliothèques : mise à disposition d'un agent des Gets

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la convention de mise à disposition de Francine LANORE, agent bibliothécaire de la commune des Gets, est arrivée à échéance et le travail effectué étant de qualité, il propose de signer une nouvelle convention d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} juillet 2022 (sous réserve de l'accord de la commune des Gets). Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention pour la mise à disposition de Francine COPPEL LANORE, agent des Gets, au profit de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et à raison de 10h par semaine.

NB : sur demande de la commune des Gets, la convention ne portera dans un premier temps que sur la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

5.3 Santé : augmentation du temps de travail de la coordinatrice

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, conformément à l'accord donné par le conseil lors du vote du BP 2022 sur le passage de 17,5h à 21h hebdomadaire pour la coordinatrice santé, le Comité Technique du CDG74 a été saisi et a donné un avis favorable lors de sa session du 12 mai 2022. En conséquence, il propose de passer la quotité de travail de la coordinatrice santé à 21h par semaine à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5.4 Mobilité : création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, lors de la réunion de bilan touristique de l'hiver 2021/2022 qui s'est tenue le 14 avril 2022, les socio-professionnels du territoire ont soulevé les manques en matière de mobilité (liaison gare/station, liaison inter-village, navettes stations, mobilité douce,...). Christophe MUTILLOD avait alors émis l'idée de renforcer le service mobilité de la CCHC en créant un poste supplémentaire. Le Bureau du 6 mai 2022 a validé la création d'un poste de chargé de mission mobilité douce à compter de l'automne 2022 en utilisant les crédits votés au BP 2022 pour un chargé de mission Espaces Valléens dont il s'avère à ce jour qu'il ne sera pas mis en place en 2022. Il serait plus particulièrement chargé des mobilités douces (VTTAE, voies vertes, covoiturage,...) et du soutien à la responsable du service sur les mobilités interstations et depuis les gares.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent de chargé de projet Mobilité pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

5.5 Création d'un emploi non permanent de secrétaire itinérant(e)

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le contrat de la secrétaire itinérante, actuellement en congé parental, s'achève le 30 juin 2022. Il souligne que celle-ci souhaite ne reprendre son activité que le 1^{er} septembre 2022. Le contrat de sa remplaçante prenant fin au 31 août 2022, il propose de créer un nouvel emploi non permanent de secrétaire itinérante d'une année à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.6 Urbanisme : création d'un emploi non permanent d'assistant(e)

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le service urbanisme se compose actuellement d'un directeur (principalement en charge de la planification), de deux instructrices et de deux assistantes. Le contrat d'une assistante venant à échéance au 31 août 2022, et compte-tenu de la charge de travail du service, il est proposé de prolonger cet emploi pour une durée d'une année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

5.7 Création d'un emploi non permanent d'écogarde

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'initialement, l'équipe devait être composée d'un agent à mi-temps du 1^{er} juin au 30 septembre, associé à un stagiaire plus un agent en CDD de mi-juin à mi-septembre. N'ayant pas été en mesure de trouver un stagiaire sur cette période, il propose de créer un 2^{ème} emploi d'écogarde du 11 juillet au 28 août, ce qui représente un surcoût de 1 100 € environ.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

Fabien TROMBERT souligne qu'une réflexion devra être menée afin d'étudier l'opportunité de créer 2 emplois de gardes champêtre, ce qui permettrait de contrôler davantage, voire de pouvoir sanctionner certains comportements.

5.8 DDVA : création d'un emploi permanent d'agent d'accueil

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la personne actuellement en charge de l'accueil à l'année est en CDD jusqu'au 31 août 2022. Réglementairement, il souligne qu'il convient de créer un poste permanent afin de la stagiairiser à compter du 1^{er} septembre 2022. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un poste nouveau mais du remplacement d'une personne partie en disponibilité depuis plusieurs années.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent d'agent d'accueil à compter du 1^{er} septembre 2022.

5.9 Mise en place du forfait de mobilité durable

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire, suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG74 lors de sa réunion du 12 mai 2022, de mettre en place un forfait mobilités durables (200 € par an) pour les agents qui utilisent pendant au moins 100 jours sur l'année civile l'un des deux moyens de transport suivants pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- son cycle ou cycle à pédalage assisté personnel,
- un covoiturage, en tant que conducteur ou passager.

Il précise que le nombre minimal de 100 jours est à ramener au prorata du temps de travail et à proratiser en cas d'arrivée ou de départ de l'agent en cours d'année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place du forfait de mobilité durable.

5.10 Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Il est proposé, suite à l'avis favorable du Comité Technique départemental lors de sa réunion du 12 mai 2022, de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. L'objectif est de permettre plus particulièrement de passer une convention précaire avec astreinte avec un agent travaillant à l'année à Avoriaz et de lui attribuer un logement de fonction sur le secteur, sachant que la redevance qui sera mise à sa charge sera égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition qui lui est faite.

6- Marchés publics

6.1 Restructuration du centre de vacances de Chelles à Saint-Jean d'Aulps : attribution du marché

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la consultation s'est achevée le 10 juin et que 3 lots sur 17 n'ont pas reçu d'offre : serrurerie, aménagements extérieurs et plomberie chauffage. Des négociations au gré à gré pourront être faites sur ces lots.

Le montant global des offres les mieux disantes (+ estimation pour les 3 lots sans offre) est de 2 648 000 € HT contre 2 219 000 € HT pour l'estimation du MOE (+ 19%). Certains lots présentent des surcoûts de 30 à 50 % par rapport à l'estimation mais le lot électricité pose un réel problème : + 181 000 € par rapport à l'estimation, soit + 197 % !

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le chantier ne peut démarrer sans électricien ni chauffagiste et précise que le bureau, lors de sa réunion du 24 juin 2022, propose :

- que cette opération soit prioritaire pour la CCHC et qu'elle débute cet automne si possible,
- de faire attribuer au conseil les lots proches de l'estimation du MOE,
- de demander par courrier une négociation avec toutes les entreprises des autres lots,
- de négocier plus étroitement sur le lot électricité tout en recherchant une autre entreprise pour avoir des éléments de comparaison,
- de réunir un conseil exceptionnel (19 juillet?) pour attribuer les lots négociés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, demande à ce qu'une négociation soit menée pour tous les lots dont le montant des offres dépasse de plus de 10 % l'estimation du MOE et reporte l'attribution du marché à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

6.2 Remplacement de l'escalier mécanique des Alpagnes : modification n° 2 du lot n° 3

Stéphane PUGIN-BRON souligne que, suite à affermissement de la tranche optionnelle du marché, un permis de construire a dû être déposé pour le futur escalier des Alpagnes. Dans ce permis, l'architecte a apporté des modifications à la coursière de cet escalier, impactant la charpente, modifications non prévues initialement dans le marché et générant un surcoût de 8 857,01 € HT. Il propose donc de passer une modification n° 2 au lot n° 3 (FAVRAT) afin de réaliser ces travaux supplémentaires :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification.

6.3 ZAE du Vernay-Bron : modifications n° 2 des lots n° 1 et 2

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'en vue de la réfection d'une partie de la contre-allée dans la prolongation de la zone créée, il est nécessaire de passer des modifications au marché :

- Lot n°1 – SDHD
 - marché initial : 716 148,98 € HT
 - modification n° 1 : 81 617,19 € HT
 - modification n° 2 : 10 730,00 € HT
- Lot n°2 – Eurovia
 - marché initial : 536 404,88 € HT
 - modification n° 1 : 7 961,12 € HT
 - modification n° 2 : 42 660,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces modifications.

6.4 Transport scolaire : attribution d'un nouveau marché

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, en sa qualité d'organisateur de second rang, la CCHC est chargée par la Région Auvergne Rhône Alpes de l'organisation des transports scolaires sur son territoire. Suite à l'attribution par la Région d'un nouveau marché de transport scolaire, il précise que le conseil communautaire doit autoriser Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles des lots qui concernent le territoire de la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.

7- Tourisme : acquisition d'un terrain bâti en vue de l'installation de l'OTVA

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, par courrier en date du 20 avril 2022, la commune de Saint Jean d'Aulps a accepté de prolonger jusqu'au 30 avril 2023 l'occupation du bureau d'accueil actuel de l'OT de la Vallée d'Aulps. Afin d'anticiper au mieux la relocalisation de ce bureau d'accueil, il est proposé d'acquérir une propriété située sous l'EHPAD de Saint Jean d'Aulps d'une contenance de 14a et 52 ca (parcelles AE 322, AE 417 et AE 418). Cette propriété, située en zone UB2 du PLUi-H, se compose d'une maison à usage d'habitation comprenant :

- d'un garage et d'une cave
- rez de chaussée : cuisine, salle à manger, salon, salle d'eau, toilettes
- étage : 2 chambres

La valeur du bien est estimée entre 530 000 et 540 000 € honoraires d'agence inclus. La saisine des Domaines a été faite le 10 mai 2022, sans retour sous 1 mois.

Philippe VINET rappelle que la compétence Tourisme ne concerne pas la commune des Gets qui a gardé cette compétence. Christophe MUTILLOD précise que l'annuité de l'emprunt à souscrire sera compensé par une loyer facturé à l'OTVA.

Le conseil communautaire, à la majorité (Aube MARULLAZ, Philippe VINET et Mireille MARTEL s'abstiennent – Rebecca VERMANT et William CHALENCON votent contre), approuve cette acquisition pour un montant de 540 000 € et autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant.

8- Finances

8.1 Budget principal : décision modificative n° 1

Suite à la décision prise au point précédent, Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires à cette opération :

- dépense d'investissement : 2138-40 + 550 000 €
- recette d'investissement : 1641 + 550 000 €

Le conseil communautaire, à la majorité (Aube MARULLAZ, Philippe VINET et Mireille MARTEL s'abstiennent – Rebecca VERMANT et William CHALENCON votent contre), approuve cette décision modificative.

8.2 Ecoles de musique : subventions 2022

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un acompte a été versé à chacune des 4 écoles de musique fin janvier 2022 pour un montant total de 55 250 € basé sur 50 % du montant prévisionnel demandé pour l'année 2022 (idem à 2021). Il propose d'attribuer les soldes de subvention dans les conditions suivantes :

- EM de Morzine : 13 750 €
- EM des Gets : 4 500 €
- EM de la Vallée d'Aulps : 20 700 €
- EM de la Vallée du Brevon : 16 300 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions pour les montants précisés ci-dessus.

8.3 TEOM : demande d'exonération pour 2023

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps, qui utilise son propre service de ramassage des déchets, demande comme chaque année une exonération de TEOM.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de lui accorder une exonération de TEOM pour 2023.

8.4 SICA du Haut-Chablais : subvention 2022

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le Bureau, lors de sa réunion du 25 février 2022, avait donné un avis favorable quant à l'attribution d'une subvention de 8 000 € à la SICA du Haut-Chablais au titre du développement de l'agriculture avec un objectif de débroussaillage. Il précise que les crédits nécessaires ont déjà été inscrits au BP 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 8 000 € à la SICA du Haut-Chablais.

8.5 Agriculture : subvention exceptionnelle suite à la prédation du loup

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, suite à une prédation de son troupeau par le loup, la ferme des Hauts-Forts à Montriond est actuellement en difficulté. Il souligne que le Bureau du 24 juin 2022 a proposé de verser des aides exceptionnelles aux agriculteurs ayant subi une prédation par le loup et remplissant les conditions suivantes :

- exploitants professionnels ayant leur siège sur le territoire du Haut-Chablais,
- exploitants en production laitière (ce sont les exploitants ayant un impact le plus fort en cas de prédation),
- exploitants ayant mis en place 2 des 3 moyens de protection contre le loup,
- demande et examen en Bureau.

Dans ce cadre, le Bureau propose une aide exceptionnelle de 3 500 € à la ferme des Hauts-Forts, aide correspondant à la perte en fourrage du fait de l'abandon de l'alpage et du broutage des chèvres en vallée. Les crédits pourraient être pris au titre des dépenses imprévues budgétées au BP 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les conditions de versement d'aides exceptionnelles aux agriculteurs ayant subi une prédation par le loup et décide de verser une aide 3 500 € à la ferme des Hauts-Forts.

8.6 Ascenseur du Coulet : versement d'un fonds de concours par la commune de Morzine

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le Bureau a validé la création d'un escalier métallique pour doubler la partie haute de l'ascenseur du Coulet, la partie basse étant déjà doublée par un aménagement piéton. L'objectif est de faciliter l'accès au coeur de Morzine en cas de panne de cet ascenseur. Le coût des travaux est de 32 243,50 € HT et la commune de Morzine est sollicitée pour verser un fonds de concours de 50 % de ce montant, soit 16 121,75 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces travaux et sollicite la commune de Morzine pour le versement d'un fonds de concours de 16 121,75 €.

8.7 Pépinière DELTA : versement du solde de la subvention 2021 à l'AEC

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, dans le cadre de la convention d'objectifs pour la pépinière d'entreprises DELTA, dite « phase 2 », l'Agence Economique du Chablais sollicite auprès de la CCHC le solde de la subvention pour l'année 2021. Conformément à cette convention, cette subvention était versée en 2 fois : un acompte de 5 028,61 € (versé le 05/10/2020) et le solde à la présentation du bilan 2021. Ce bilan ayant été transmis, il convient désormais de verser le solde 2021 qui s'élève à 3 642,20 €, déduction faite d'un trop-versé de 2 084,34 € en octobre 2021, soit un montant dû de 1 557,86 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation de 1 557,86 € à l'Agence Économique du Chablais.

8.8 MSP de Saint Jean d'Aulps : nouveaux tarifs pour la location des studios

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la MSP de Saint Jean d'Aulps dispose de 2 studios réservés en priorité aux professionnels de santé du territoire au prix de 370 € par mois charges comprises. Il précise que lorsqu'ils ne sont pas occupés, ils sont mis à disposition de la cellule logement pour des employeurs privés. Le prix de location est dans ce cas en discordance avec les prix pratiqués dans les autres logements de la cellule et il propose de rétablir une équité entre employeurs en appliquant la grille tarifaire suivante :

- professionnels de santé : 370 € par mois charges comprises avec priorité de location,
- dépannage pour des salariés de la CCHC pour une durée maximale de 3 mois : 370 € par mois charges comprises,
- autres employeurs privés ou para-publics : 550 € par mois charges comprises.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés.

8.9 MSP de Saint Jean d'Aulps : refacturation du matériel informatique mis à disposition des professionnels en 2021

Stéphane PUGIN-BRONR informe les membres du conseil communautaire que, lors de la création de la MSP de Saint Jean d'Aulps, il avait été laissé le choix aux professionnels qui le souhaitent de passer par une location du matériel informatique à la CCHC. L'objectif était que tous les professionnels de la MSP aient le même matériel pour travailler en réseau avec le logiciel Médistory. Il propose, comme chaque année, de leur refacturer cette location dans les conditions suivantes :

Activités	Société à facturer	Location par mois	2021	TOTAL
			Mois	
1 poste sage-femme	Sylvie PUGIN-BRON	10,00 €	12	120,00 €
1 poste infirmières	SCM DELALE-TAVERNIER	10,00 €	12	120,00 €
3 postes kinés	SCI Kinés Saint Jean	Location de base 10 €/poste/mois	12	1 080,00 €
		Mise à niveau 3ème et dernière année 20 €/poste/mois	12	

A noter que cette location devrait disparaître à compter de 2023. En effet, les professionnels de la MSP étudient actuellement un changement de logiciel qui permettrait de travailler sur des PC moins coûteux que ceux utilisés actuellement, chaque professionnel renouvelant par lui-même son matériel.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui ont été présentés.

8.10 DDVA : nouveaux tarifs

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs présentés en annexe 6.

9- GEMAPI : avenant n° 1 à la convention de délégation passée avec le SIAC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la réunion de septembre et demande à ce qu'une présentation soit faite par le SIAC avant de se prononcer.

10- Questions diverses

Sophie MUFFAT souligne qu'elle a été interrogée par plusieurs administrés au sujet du projet de voie verte Morzine – Les Gets. Elle se demande s'il ne faudrait pas lancer une enquête auprès de la population avant d'aller plus loin. Aube MARULLAZ estime qu'il faudrait peut-être effectivement associer la population à la programmation des travaux. Fabien TROMBERT souligne qu'une consultation de la population à ce stade risquerait de mettre en péril le projet et fait part de la nécessité d'aller déjà plus loin dans l'étude.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER revient sur les discussions tenues en bureau le 10 juin 2022 concernant le calendrier d'approbation du PLUi-H et la problématique des conflits d'intérêts. Elle se demande où s'arrête la famille au niveau du conflit d'intérêt et se demande si le quorum va pouvoir être atteint lors de l'approbation du PLUi-H. Stéphane PUGIN-BRONR précise que le conflit d'intérêt doit faire l'objet d'une interprétation individuelle et demande aux élus concernés de lui faire savoir avant la réunion du 13 septembre 2022.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 13 septembre 2022 à 18h à Reyvroz (approbation du PLUi-H).

Au Biot, le 4 juillet 2022

Le Président
Fabien TROMBERT